

# INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE MARS 2022



Comme chaque année, au 1<sup>er</sup> mars, Comgest publie son Index Egalité professionnelle.

Le résultat présenté ici concerne le périmètre de l'UES COMGEST (Comgest S.A et Comgest Global Investors S.A.S) et couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Au titre de cette période, Comgest obtient le score **de 70/100**.

Les résultats pour les 4 indicateurs sont :

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	25/40
Ecart de taux d'augmentations individuelles	25/35
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année du retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5/10

Il est à noter que :

- Trois indicateurs sur quatre sont stables voire en progression par rapport à l'exercice précédent ;
- Comgest poursuit activement ses actions visant à agir en faveur de l'égalité professionnelle et porte une attention particulière aux métiers dans lesquels un sexe serait sous-représenté.